

LETTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMONT

JANVIER 2022

Ne pouvant nous réunir pour les traditionnels vœux de la municipalité, nous vous transmettons les informations par courrier :

L'ÉCOLE À LA ROCHE :

Alors qu'il était prévu 15 enfants à la rentrée scolaire 2021, ils sont en réalité 20 aujourd'hui à fréquenter les bancs de notre école : 6 en maternelle, 5 au CP, 3 au CE1, 3 au CE2 et 3 en CM1/CM2. Elle est un des atouts de la commune. C'est un facteur important pour les jeunes couples lorsqu'ils décident de choisir Beaumont pour y vivre. Les projets et efforts pour son maintien montrent la volonté de la municipalité d'accueillir les jeunes sur la commune.

En 2021/2022, en plus de l'enseignement scolaire, les enfants bénéficient de plusieurs activités sur le temps d'école :

- **des ateliers-philo** en 2 groupes, les petits et les grands, pour apprendre à réfléchir, à donner son avis et à s'exprimer (trois interventions au 1er trimestre 2021 et cinq au 2ème trimestre), proposés par la commune,

- **un atelier musique**, activité organisée par le département,

- **des travaux sur la poésie et le Slam** pour apprendre à organiser, rédiger ses idées et à savoir les dire (écrire, déclamer et enregistrer). Le résultat de ces très beaux travaux a été montré aux habitants de Beaumont le 20 novembre dans le cadre du dernier spectacle du mois de la créativité organisé par le service culture de la communauté de communes Beaume-Drobie,

- **Patelier « lire et faire lire »** porté par deux bénévoles de la commune qui lisent des histoires aux enfants de maternelle,

- **le projet « eau et rivières »** porté par l'EPTB du Bassin de l'Ardèche pour permettre aux enfants de connaître la problématique et l'environnement de la ressource EAU de notre territoire avec l'intervention de l'association « Mi-Syrphe Mi-raisin » et la découverte de l'écosystème de la rivière au pont du Gua et au Vieil Audon,

- **le spectacle de Noël** a eu lieu le 14 décembre avec l'artiste Julie BOURNET de la compagnie Les Vertébrés qui a présenté « Et pourquoi ça ? », pièce très appréciée par les enfants, de la maternelle aux cours élémentaire et moyen.

Deux personnes supplémentaires sont embauchées, une pour le temps de cantine et la réorganisation de la pause méridienne et une pour la désinfection des salles en plus de l'entretien habituel.

Les travaux 2021 :

- Isolation du plafond de la salle de la maternelle,
- Étanchéité de la façade sud,
- Installation d'une cabane à vélos dans la cour.

Les projets 2022 :

- Améliorer l'espace réservé à la cantine (décoration, coin calme pour la lecture),
- Ajouter dans la cour un nouveau bac à sable et des jeux favorisant la motricité,
- Réduire le taux de radon pour le mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.



LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE :

Marjorie DEBROAS, assistante maternelle depuis 22 ans à Beaumont, qui a obtenu cette année son diplôme d'AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance),

Nathalie LEPAGE, secrétaire de mairie depuis 20 ans ,

Alexandra PEREIRA, en charge de l'entretien des bâtiments municipaux et de l'école depuis 2 ans,

Loïc BERNARD, cantonnier depuis presque 1 an,

Aurélie BLAIN, en binôme avec Alexandra, en charge de l'entretien à l'école depuis 1 an (par suite des obligations Covid d'une désinfection/jour),

Lucille HUMBERT, en charge de la surveillance de la cantine depuis septembre 2021.

CULTURE ET ANIMATIONS :

La commune a programmé le spectacle de Noël, cette année réservé aux enfants et à leurs parents. Elle est également partenaire des Fous Sans Blanc qui nous ont proposé au mois de juillet une création réjouissante. C'est à Beaumont que le dernier spectacle du mois de la créativité en Beaume-Drobie a eu lieu.

Malgré les annulations dues aux contraintes liées à la pandémie, la commune soutient les organisateurs du marché, des associations et Le Thélème nous ont permis d'assister à des événements qui en plus de nous réunir ont notamment maintenu le lien social.

CHANGEMENTS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ :

En réunion le 6 janvier 2022, le conseil municipal a pris acte de la démission de Nicolas Hostein de son poste de 1er adjoint, démission acceptée par Monsieur le sous-préfet le 14 décembre 2021.

Le conseil a fait le choix de porter à 2 le nombre d'adjoints et de conserver l'ordre du tableau : Martine Peyrou-Ménégaux est désormais 1ère adjointe et Antoine Waldschmidt 2ème adjoint. Le conseil reste au complet avec 11 élus.

Pour la bonne administration de la commune, le maire a nommé le 7 janvier 2022 par arrêté, 3 conseillères déléguées :

Laetitia LOPEZ, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- démarche participative ; suivi des projets
- groupement forestier : organisation et tâches administratives
- suivi des dossiers de subventions
- dématérialisation de la transmission des élections.

Maud BISSLER, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- suivi de l'entretien et des travaux des bâtiments, logements communaux et du Thélème
- gestion des salles
- affaires culturelles, animations et marché.

Marianne PERAN-BINETTE, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- suivi des projets en matière agricole en lien avec les habitants,
- affaires sociales,
- affaires sportives.

LE PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE DE BEAUMONT :

La réception du chantier de rénovation du pôle culturel et touristique a eu lieu début juillet.

Dans la foulée, la bibliothèque a été transférée dans le nouveau local fin juin et le Thélème a ouvert le 16 juillet.

Au préalable il y a eu un appel d'offres avec mise en concurrence pour la gérance en délégation de service public du bar/restaurant, des chambres d'hôtes et de l'accueil de groupes (un seul marché).

Le marché public a été attribué mi-mai à Stéphanie Queguiner.

Nous avons également choisi le nom, **LE THÉLÈME** : communauté laïque imaginée par Rabelais dans Gargantua dont la seule règle tient dans la prescription :

« FAIS CE QUE VOUDRAS ».

Nous remercions tous ceux qui se sont impliqués afin que le Thélème ouvre comme prévu mi-juillet : Stéphanie, capitaine du navire depuis qu'elle a été choisie gérante, a bravé les difficultés, Alain aux fourneaux dans une cuisine en partie équipée, tous les habitants et amis et ceux qui ont participé cet automne à l'embellissement des abords et aux plantations. C'est grâce à cette solidarité que le Thélème a pu ouvrir malgré les retards de plusieurs entreprises et prestataires.

L'inauguration du Thélème a eu lieu le 11 septembre ; la commune a offert l'apéritif et le Thélème le buffet.

Stéphanie est ouverte à toute proposition d'animations, événements ; n'hésitez pas à la contacter.

Réouverture du Thélème le 10 mars.

LA MÉDIATHÈQUE :

Elle s'est refait une beauté dans un local plus accueillant et accessible à tous. Le coin lecture pour les enfants a été repensé, avec quatre petits fauteuils supplémentaires et un tapis, dont l'harmonie des tons tranche avec le blanc des murs. Encore quelques touches : un fauteuil pour la lecture et une étagère compléteront l'aménagement pour une médiathèque encore plus agréable.

Elle est ouverte toute l'année **le samedi de 9h30 à 11 h** et maintenant **le vendredi de 9h30 à 12 h** grâce à l'engagement de trois nouvelles bénévoles.

Le lundi, elle est accessible de 16 h à 18 h sauf pendant les vacances scolaires.

Vous pouvez réserver et faire venir dans la bibliothèque de Beaumont presque tous les livres et documents présents dans les bibliothèques et médiathèques du Pays Beaume-Drobie.

ROULE MA POULE :

La voiture électrique de la commune, gérée par l'association « roule ma poule », est mise à disposition des habitants de Beaumont depuis 2019. Très sollicitée à ses débuts, elle connaît une baisse d'utilisation depuis le 1er confinement. Mais peut-être est-ce l'opportunité pour de nouveaux utilisateurs de réserver des créneaux horaires ?

Une réflexion est menée avec des communes voisines et la CDC pour mettre à disposition des habitants des vélos électriques, sur le modèle de la voiture partagée. Les « poulettes » pourraient permettre de rejoindre la voiture électrique, stationnée au Blat, ou faire de petits trajets. La question pourra être étudiée lors de réunions de hameaux pour mieux cerner les besoins, demandes et possibilités de chaque secteur.

ADRESSAGE :

L'adressage sera effectif bientôt. Les plaques des voies ont été fixées.

Fin février les conseillers municipaux distribueront les numéros et les certificats aux habitants.

Ces numéros, payés par la mairie, seront à poser sur les maisons.

Des conseils de procédure seront donnés en même temps.

L'adressage implique un changement d'adresse que vous devrez effectuer auprès de tous vos correspondants (idem pour les certificats d'immatriculations).

ROUTES :

En principe le fauchage intervient la deuxième quinzaine de juin. Cette année les bords de route ont été fauchés tardivement pour certaines et pas du tout pour d'autres : en dehors des urgences, nous avons fait le choix de consacrer le temps de travail de l'employé communal aux travaux du Thélème entre fin juin et fin juillet et à la gestion du réseau d'eau. Il y a eu également de nombreuses casses sur le matériel vieillissant qui nécessite beaucoup de maintenance ; voilà en partie les raisons du retard de cette année.

Le « bicouche » entre La Roche et Sarbasche a été refait ainsi que le goudronnage de 800m de piste entre Flacouze et l'Elze ; les emplois ont été réalisés après la période estivale.

En 2022, nous organiserons de manière plus satisfaisante l'entretien des routes de la commune.

EAU POTABLE :

Les travaux pour « dénouer le nœud » de conduites en bout de place au chef-lieu ont été réalisés en début d'année 2021.

Les dossiers de demandes de subventions pour les tranches 2, 3 et 4 des travaux de La Mole (pour l'amélioration du rendement, la réduction des fuites) seront déposés au premier semestre 2022. Pour rappel, la source de la Mole est la ressource la plus importante de la commune et alimente, soit en principale soit en renfort, l'ensemble des réseaux de la commune (sauf Bolze).

« **Nappe phréatique** », c'est un projet expérimental en France. Elle est en réalité une réserve d'eau enterrée de grande capacité (200m³), alimentée lorsque la ressource est abondante (au printemps) et stockée de manière à rester potable pendant plusieurs mois. Les travaux seront réalisés début 2022. Elle est subventionnée à hauteur de 50% pour un budget global, travaux et études de 84 000€.

Le conseil a décidé, lors du vote du budget début 2021, une augmentation de 10% des tarifs de l'eau : l'abonnement passe à 45€, et l'eau est facturée 3.30€ les 40 premiers m³, 2.10€ de 40 à 200m³ et 3.30€ au-delà. Le tarif 2022 n'est pas encore voté.

Les analyses d'eau seront désormais consultables sur le site de la communauté de communes Beaume-Drobie à la page dédiée à la commune de Beaumont.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À BEAUMONT :

L'étude sur le déploiement de la fibre à Beaumont devrait être réalisée fin 2022/début 2023 pour un déploiement en 2024 voire 2025.

PROJET DE RECONQUÊTE DE LA CHÂTAIGNERAIE :

Une réunion de l'ASLGF s'est tenue le 21 août. Le conseil, qui s'inquiète de l'état de la châtaigneraie sur la commune, est à l'initiative de cette rencontre avec les propriétaires adhérents de l'association syndicale libre de gestion forestière de Sarrabasche. Il propose que soit étudiée une remise en état de certains secteurs du versant nord entre Sarrabasche et les Praduches. Il y existe encore une châtaigneraie non entretenue avec un beau potentiel. L'expert forestier de l'association, le PNR et la chambre d'agriculture sont les partenaires du projet. L'étude du tracé d'une piste pour désenclaver le secteur est en cours.

VERGER PARTAGÉ :

Le projet du verger partagé, en dormance l'année passée, mérite d'être rediscuté.

Une association a été créée, "**Mon Beau Fruit**" pour mettre en place le verger.

Des arbres attendent en jauge d'être plantés.

Une rencontre entre amis du verger serait bien venue pour redéfinir le projet.

Nous vous proposons de nous retrouver sur place le samedi 5 février à 10 h.

Bienvenue à tous les pouces verts.

GROUPEMENT FORESTIER :

L'objectif des prochaines années est de mettre en place un plan simple de gestion qui organise sur 20 ans l'itinéraire sylvicole, notamment les coupes. Le projet est de choisir un gestionnaire pour avoir une « vraie » gestion de notre groupement forestier (100ha dont 60 sous contrat avec l'Etat).

Yves Vincent, Pierre-Alain Jaffrenou, Hélène Olivier et Alain Arifont sont les nouveaux co-gérants avec le maire.

Le conseil municipal du 6 janvier 2022 a délibéré pour que la commune se rende propriétaire des parts des personnes qui veulent s'en défaire à titre gratuit. Le groupement est en difficulté administrative depuis de nombreuses années.

TOURNÉE DU FEU : PATROUILLE PRÉVENTIVE

L'équipe s'est un peu étoffée : 11 personnes y ont participé en 2021 (4 femmes, 7 hommes. Plusieurs chasseurs y ont participé). En 2022, 2 jeunes hommes proposent de rejoindre le groupe de bénévoles.

Ses missions sont d'être vu, de sensibiliser et aussi de détecter les départs de feu. Ces tournées permettent une surveillance du territoire pendant la période estivale. Une rencontre entre la commune, l'équipe et des professionnels (pompiers de Joyeuse ou de Privas) aura lieu un samedi matin d'avril ou de mai.

Bienvenue à d'autres bénévoles pour organiser les tournées de 20H à 23H, dès le vendredi soir en plus du samedi et du dimanche.

LOTISSEMENT À LA ROCHE :

La commune, qui met en vente 3 parcelles constructibles à la Roche, a reçu plusieurs candidats ; la sélection a lieu fin janvier.

lot 1 : 628m² à 22€ le m²

lot 2 : 610m² à 21€ le m²

lot 4 : 910m² à 24€50 le m²

Le lot 3 a déjà été vendu en octobre à des habitants de la commune.

Le prix de ces terrains a été déterminé en additionnant les coûts réels de l'opération pour la commune : acquisition des terrains, viabilisation, géomètre... Le choix de la municipalité est de ne pas faire d'opération financière sur la vente afin que les terrains restent accessibles aux personnes à revenu peu élevé.

MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE DÉCLALOC À BEAUMONT :

Depuis 2010 tous les loueurs de meublés de tourisme doivent déclarer leur mise en location en mairie. Selon la loi LEMAIRE les communes peuvent par délibération remplacer cette obligation par une procédure d'enregistrement de location, c'est la procédure Déclaloc. Cela permet à la commune d'avoir une connaissance précise de ce type de location, d'appliquer une juste déclaration de la taxe de séjour et de simplifier la gestion des déclarations de meublés de tourisme. Pour les propriétaires, la déclaration est facilitée et ils disposent d'un numéro invariant qui leur permet de proposer leur location en toute transparence sur les sites de location de vacances. Le service est opérationnel fin janvier 2022.



CARAVANE SOLIDAIRE (PROJET DU CCAS) :

Ce dispositif permettra de venir en aide, de façon temporaire, aux personnes vulnérables et/ou en situation de précarité. Ce refuge voudrait être une réponse à des besoins sociaux non couverts et ne sera en aucun cas un logement communal classique. Pour l'instant, nous en sommes à l'élaboration des dossiers de subventions et du règlement intérieur.

A
propos de
logement, nous
avons des demandes de
location à l'année.

Les propriétaires de gîte ont la possibilité de bénéficier d'aides, qui peuvent être importantes, s'ils le transforment en location permanente : isolation, menuiseries, chauffage...amélioration de l'habitat.

En complément, la CDC octroie une aide de 2000€ aux propriétaires de location saisonnière transformée en logement permanent.

BEAUMONT ET LES COMMUNES ALENTOURS :

Les communes de la vallée de la Drobie se retrouvent régulièrement (Sablières, Dompnac et St Mélanie) pour organiser la solidarité, réfléchir à des échanges de personnels ou mutualiser des moyens et soutenir des projets ; celui de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Miaille porté par l'ensemble des communes a démarré son activité au début de cette année 2022. L'engagement financier de la commune de Beaumont pour la première année est de 3 070€. Il est prévu également à Miaille un espace de coworking et peut-être de santé, accessible aux professionnels qui pourraient y tenir des permanences (médecins, infirmières, kiné...).

Une rencontre entre les municipalités de **Loubaresse, Valgorge, Laboule, Sablières, Dompnac St Mélanie** s'est tenue le 1er juin au sujet de la gestion de l'eau potable dans nos communes afin d'anticiper l'obligation faite à partir de 2026 de transférer cette compétence soit à l'intercommunalité soit à un syndicat existant, soit à imaginer une troisième voie. Des élus ont été reçus le 27 juillet par ceux du Sispec, syndicat intercommunal qui organise en gestion directe le service de distribution d'eau potable et de l'assainissement pour 8 communes sur le territoire des Vans.

Une étude par le service technique de la CDC sur les compétences eau et assainissement des communes Beaume-Drobie, actuellement en gestion communale, démarre en ce début d'année et un comité de pilotage est mis en place.



INTERCOMMUNALITÉ :

C'est maintenant la communauté de communes qui gère les sites **Natura 2000** et les **Espaces Naturels Sensibles en Beaume Drobie**. Une chargée de mission s'occupe de l'animation et le comité de pilotage est présidé par Guillaume Bonin, maire de Valgorge.

Le **gymnase** construit par la communauté à côté du **nouveau collège** est bientôt terminé et entrera en service le 28 février, comme le collège. La communauté va aménager une **voie douce, piétons-vélos**, à partir de l'hôtel de l'Europe. Le collège actuel, alors désaffecté, sera remis à la communauté qui y installera ses bureaux, ceux de plusieurs autres structures et une nouvelle médiathèque.

La communauté va aussi construire une **nouvelle crèche** à Valgorge qui permettra d'accueillir plus d'enfants et dans de meilleures conditions, coût 653 600€ht. Début des travaux à l'automne. Et puis, programmes « TEPOS », « PAT » « EAC », vous aurez toutes les infos dans le bulletin de la CDC.

EN BREF :

Comme en 2020, l'apéritif qui suit traditionnellement la réunion publique en août a été annulé. Il n'y a pas eu de banquet communal, il a été remplacé par les repas partagés de hameaux. En revanche, nous avons organisé le repas des aînés le 6 décembre dernier et le maintien de cette rencontre a satisfait les participants. Toutefois les enfants de l'école ne sont pas venus, comme habituellement, pour le dessert.

Un défibrillateur va être installé en 2022 sous l'auvent de la salle communale.

Les communes de Valgorge, Beaumont, Laboule et Loubaresse, ont organisé la vaccination dite « Covid » sous l'impulsion d'un personnel médical bénévole du territoire. Les habitants qui désiraient être vaccinés ont trouvé toutes les facilités pour le faire (organisation de centres de vaccination, prise de rendez-vous, co-voiturage...). Merci à ceux qui s'y sont impliqués et qui y ont consacré beaucoup d'énergie et de temps.

Le terrain constructible et la caravane situés aux Pauzes, propriétés de la commune, vont être desservis par l'eau potable et les réseaux secs (électricité et télécom). Les travaux auront lieu au premier semestre 2022. Les réseaux aériens existants seront enfouis dans la tranchée avec l'adduction d'eau (travaux subventionnés à 73%).

Nous avons le projet d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit au chef-lieu, entre 23h30 et 5h30 ; le devis pour l'installation d'une horloge astronomique sur le système de déclenchement s'élève à 1 258€ dont 420€ restent à la charge de la commune.

Nous avons prévu des groupes de hameau mais aucun ne s'est réuni à ce jour. C'est un projet que nous n'abandonnons pas, ni celui de nous améliorer en matière de communication.

**L'ÉQUIPE MUNICIPALE SOUHAITE
À TOUS
UNE EXCELLENTE ANNÉE.
AU PLAISIR DE SE RETROUVER
EN 2022**

Les personnes qui désirent recevoir les informations de la commune dans leur boîte aux lettres doivent en informer la mairie en téléphonant au 04 75 39 58 25
les lundis et vendredis de 8h30 à 11h30

**MERCI À TOUS CEUX
QUI S'IMPLIQUENT
DANS LA COMMUNE,
CEUX QUI ONT
PARTICIPÉ À
L'OUVERTURE DU
THÉLÈME, CEUX QUI
ONT DÉBARRASSÉ
ET NETTOYÉ LA
CARAVANE DES
PAUZES, CEUX QUI
ONT EFFECTUÉ DES
TRAVAUX SUR LA
PLACE DU CHEF-
LIEU POUR LA
RENDRE À SON ÉTAT
INITIAL, CEUX QUI
ENTRETIENNENT
LES BORDS DE
ROUTES LE LONG DE
LEUR PROPRIÉTÉ.**

**L'ENTRAIDE EST
UN FACTEUR DE
COHÉSION ET DE
JUSTICE, NOUS
DEVONS ÊTRE
ATTENTIFS À LA
FAVORISER.**

**MERCI AUX
BÉNÉVOLES ET AUX
ASSOCIATIONS QUI
COLLABORENT À LA
QUALITÉ DE VIE SUR
LA COMMUNE.**